



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
f t @SolidairesRatp
www.solidaires-grouperatp.org

MTS LIGNE 11

10 septembre 2024

IL EST VENU LE TEMPS D'AGIR POUR PRENDRE SON TEMPS

Votre syndicat SOLIDAIRES RATP a reçu au début du mois d'août une lettre anonyme. C'est une correspondance de 2 GT adressée à la direction en date du 19 juillet 2024, divulguant leur ressenti vis-à-vis des agents de conduite de la ligne 11 et plus particulièrement du service nuit.

Nous avons, dans un premier temps, demandé au cadre transport un entretien à la demande d'un Cr de nuit cité dans ce mail. Le courriel confirme qu'il subissait, depuis un an, de nombreuses réflexions non fondées concernant son travail. Reçu le 26 août, nous avons rappelé l'art L. 4121-1 du code du travail sur les principes généraux de préventions.

Face au manque de prise en compte, nous avons sollicité une rencontre avec la Direction afin d'éclaircir les propos tenus dans ces correspondances, aussi bien pour la catégorie conduite, que pour notre collègue de nuit.

Reçu le vendredi 6 septembre 2024, la direction admet que ces mails sont peu adaptés et peu professionnels, très maladroits et que la tonalité du mail mélange de l'ironie «Totem d'immunité» et la généralisation de faits à toute la catégorie conduite.

Elle s'est engagée à écrire une note afin d'apaiser la situation. La note est affichée depuis le 7 septembre 2024 aux attachements de Rosny et Châtelet. **Cependant celle-ci ne fait pas apparaître les points les plus importants, à savoir :**

- Aucun opérateur ne peut être sollicité sur des faits qui ne sont pas factuels ;
- La minute supplémentaire rajouté systématiquement par la direction après les garages (1min+30 sec) au départ du terminus de Châtelet, SOLIDAIRES demande 2minutes minimum dans chaque terminus et ce, durant tout le service ;
- Le retard de la journée ne doit pas courir jusqu'au service nuit. SOLIDAIRES revendique le replaquage des trains en service mixte ;
- L'interdiction de demander aux Cr de coller les vitesses pour rattraper le temps ;
- D'informer au départ le besoin de temps supplémentaire (wc, se désaltérer, etc) ;
- Le rattrapage de temps lors d'un incident doit prendre en considération les conditions de travail des conducteurs et le temps de conduite effectif.

Le collectif conduite a montré son professionnalisme durant les travaux, avec plus de 75 % des inter en CM, avec des temps de dispo supprimés, des temps de retournement réduits à 30 secondes à chaque attachement.

C'est pour toutes ces raisons que le syndicat SOLIDAIRES RATP soutient le collectif nuit qui s'est positionné pour la grève le vendredi 13 septembre 2024.

